

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0050053

Optique 197490 Autres

Maladie 2325 Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2325

Actif

Pensionné(e)

Nom & Prénom : LAMRI YED

Date de naissance : 1953

Adresse : Halimelle

Tél. : 0664081500

Total des frais engagés : ... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 12/05/2021

Nom et prénom du malade : CHAFI SONAID Age : ...

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : AFFECTION ORL

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : ...

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à CASA

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Document et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/02/24		C K10	Docteur Fouad Spécialiste en Clinique O.R.I 198 Bd. Ghazi Casablanca NPAE: D91112102	Document et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Document R.D. Clinique et Pharmacie Casablanca 198 Bd. Hassan II Casablanca INPE: 091112993
HARMacie OULMES CASA S.A.R.L.A.U Angle Bd Ghandi et Yacout Casablanca	12/02/2021	36970

09204115
ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Casablanca, le

12/02/2020

Docteur Fouad MEKOUAR
Spécialiste en ORL
Le Docteur
Clinique O.R.L. Beauséjour
198 Bd. Ghandi - Casablanca
INPE: 091112102

d'accepter l'expression de ses sentiments distinguée et
lui présente suivant l'usage, sa note d'honoraires
Pour

Collat
Mise à P.
d'oreille

S'élevant à la somme de 4000 Dhs

Docteur Fouad MEKOUAR
Spécialiste en ORL
Clinique O.R.L. Beauséjour
198 Bd. Ghandi - Casablanca
INPE: 091112102

oxygen & silicon

85-28

Docteur Fouad MEKOUAR
Spécialiste en ORL
Clinique O.R.L. Beauséjour
198 Bd. Ghandi - Casablanca
INPE : 961112102

مصحة بوسيجور

CLINIQUE O.R.L. MAXILLO-FACIALE ET ESTHÉTIQUE

Dr F. MEKOUAR

O.R.L.

Dr B. MOKRIM

Prof agrégé en O.R.L.

Dr K. YOUSSEFI

O.R.L.

Immuno-allergologie

PHARMACIE OULMÈS CASA
S.A.R.L.A.U

Angle Bd Ghandi et Yacoub
El Mansour - Casablanca
Tél: 0522 36 08 06

96,20

100,00

22,50

369,20

CHAF

50-12

72 2 10

Cetrahal 500

III 500/14 7

AEROMAX

2fisit 1 4

Rating CAYA C

2fisit/14 7

Docteur Fouad MEKOUAR
Spécialiste en ORL
Clinique O.R.L Peauséjour
198 Bd. Ghandi Casablanca
INPE: 091112102





Facture N° FAC-5708

Date : 31/08/2023

CHAFI SOUAD

Maroc

Produit	Qté.	P.U	Total
TRIBUTINE CO 150MG B20 GELULES	1	45,90	45,90

Total Organisme	0 DHS
Total Client	45,90 DHS
Total	45,90 DHS

Arrêté la présente facture à la somme de : quarante-cinq DHS et quatre-vingt-dix centimes

PHARMACIE
D'ARACHATII
Rue Mohamed V, Arachatii
011759186